

Paris, le 29 Septembre 2014

Dossier de presse

Conférence de presse

du

Dr. Michel CHASSANG,

Président de l'UNAPL

Journée sans professionnels Libéraux le 30 septembre

Une mobilisation massive et unitaire

Contact presse : Dr Michel Chassang -Tél 06 85 72 60 83

A propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 62 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. En savoir plus : www.unapl.fr

En riposte au projet de déréglementation des professions libérales, et à l'attitude d'un Gouvernement qui, jusqu'ici, n'a donné aucun signe d'ouverture et persiste à vouloir maintenir une réforme absurde, qui va détruire un secteur d'activité dynamique et plonger les consommateurs dans l'insécurité la plus totale à des coûts toujours plus élevés, l'UNAPL a lancé un mot d'ordre de mobilisation de toutes les professions libérales sous la forme d'une « Journée sans professionnels libéraux », le mardi 30 septembre.

Les motifs de la colère des professionnels libéraux face au projet de loi Montebourg-Macron

Se fondant sur un rapport de l'Inspection Générale des Finances remis en mars 2013 mais alors non publié, l'ancien ministre de l'Économie, Arnaud Montebourg, entendait démembrer les professions réglementées accusées de tous les maux, ou presque. Le 10 juillet, dans son discours « pour le redressement économique de la France », il accuse les professionnels libéraux, qu'il qualifie de « rentiers », de ponctionner 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français. Et de proposer une déréglementation tous azimuts afin de casser les « monopoles ». *« Ce sera, expliquait-il, la bataille des modernes contre les anciens, la bataille de l'audace contre le conformisme, la bataille contre les révolutionnaires du statu quo ». « De nombreuses professions sont en situation de monopole et captent par leur position des revenus à la population pour des services payés trop chers qui entament le pouvoir d'achat des ménages. C'est le cas des professions protégées par des monopoles. Les huissiers, les greffiers de tribunaux de commerce, les avocats, certaines professions de santé et beaucoup d'autres secteurs réglementés : optique, auto-écoles, dans lesquels une baisse des tarifs est nécessaire. »*

Le successeur d'Arnaud Montebourg, Emmanuel Macron, sitôt nommé, a annoncé qu'il concrétiserait au plus vite cette loi intitulée : « croissance et pouvoir d'achat », et malgré les arguments avancés par les professions et l'UNAPL, il n'a pas modifié sa position. Récemment, le Président de la République, lors de la conférence de presse du 18 septembre, a jeté de l'huile sur le feu en ironisant sur les professions libérales.

Le rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les professions réglementées a été enfin publié le 24 septembre, au nom d'une bien tardive « transparence », après avoir été dissimulé pendant des mois par Bercy. Les préconisations contenues dans ce rapport serviront de base à la rédaction de la future loi « croissance et pouvoir d'achat », qui véhiculera la déréglementation des professions libérales.

Rédigé totalement à charge, ce rapport de toutes les provocations, est une entreprise de démolition. En procédant par « sondages », notamment pour savoir combien devraient gagner les professionnels, il compare la rentabilité de TPE libérales à celle d'autres secteurs d'activité, dont les charges d'exploitation sont très différentes !

Au final, l'accumulation des propos humiliants et vexatoires exprimés par le pouvoir, ajoutée au rapport de commande de l'IGF, démontrent la fragilité des arguments du Gouvernement et mettent en lumière le fait que ce projet de réforme n'est pas fondé, qu'il ne peut être que politique et dogmatique, ou bien, qu'il est destiné à dissimuler son impuissance face aux demandes européennes de libéralisation.

Des biens et services de confiance qui ne peuvent être banalisés

La plupart des marchés des professionnels libéraux relèvent de « biens (ou services) de confiance ». A la différence des biens homogènes, les biens de confiance sont des biens « différenciés » dans le choix desquels la qualité joue un rôle primordial. Or, la qualité étant difficilement mesurable, les biens de confiance se prêtent mal au jeu des comparaisons de qualité et de prix.

Sur les marchés de services réglementés, la confiance du consommateur émane de l'existence de dispositifs de régulation qui prennent la forme de chartes déontologiques, de règles disciplinaires, ou de grilles tarifaires.

L'importance attachée à la qualité et le caractère incommensurable des biens de confiance créent des marchés où « le choix économique est plus fondé sur le jugement que sur la comparaison des prix »

Ainsi, au-delà de la question du prix, c'est l'impératif de santé publique qui justifie le monopole des pharmaciens pour la vente de médicaments.

Les comparaisons de prix établies par le rapport de l'IGF sont ainsi d'autant moins crédibles et pertinentes.

La réglementation est indispensable pour les consommateurs

Il y a un an, le Gouvernement adoptait la Loi sur la Consommation, qui vise à renforcer la réglementation pour protéger les consommateurs. Aujourd'hui, dans certains secteurs où la réglementation n'existe pas, les consommateurs demandent qu'on les protège en créant une réglementation, c'est, par exemple, le cas dans le secteur du numérique et le l'internet avec l'utilisation des données. Ce que propose aujourd'hui le Gouvernement, c'est de faire table rase de la déréglementation pour libéraliser le marché des professionnels libéraux à toute sorte d'opérateurs qui n'auront plus de contraintes. Où sont les logiques ? Au nom de quoi le consommateur des services et des soins des professionnels libéraux, parmi l'ensemble des consommateurs, serait-il « déclassé », moins protégé, moins garanti ?

Si l'UNAPL défend le principe des professions règlementées, ce n'est pas pour s'arc-bouter sur un corporatisme d'un autre temps, mais pour défendre un ensemble de fondamentaux, dont les consommateurs sont les bénéficiaires.

La réglementation protège le consommateur : **n'importe qui ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe comment, ni au prix qui lui chante**. Elle impose une qualification, la maintenance des compétences via les obligations de formation professionnelle continue, des conditions d'exercice, le respect d'une déontologie, une responsabilisation personnelle et professionnelle, et un cadre tarifaire commun national, assorti, pour la plupart des professions, de l'interdiction de recourir à la publicité.

Les professionnels libéraux, contrairement aux acteurs économiques de la production, du commerce et des services, mettent à la disposition de leurs clients leurs compétences, leur savoir, leur déontologie pour leur fournir des prestations intellectuelles indépendantes et sur-mesure. Ces prestations ne peuvent être ni industrialisées, ni exercées pour le compte de groupes dont la vocation ne serait que d'accumuler les bénéfices. L'industrialisation et la financiarisation envisagées par le Gouvernement, notamment par l'ouverture du capital des Sociétés d'Exercice Libéral (SEL), via l'introduction d'investisseurs non professionnels dans celles-ci, conduirait à une perte d'indépendance professionnelle incompatible avec la nature des prestations proposées. En outre, cela inciterait le client ou le patient à la dépense, ce qui lui coûterait plus cher. Dans le secteur de la santé, par exemple, où les soins sont solvabilisés par la collectivité publique, cela reviendrait à accroître la dépense publique et donc les déficits sociaux.

La sécurité des prestations réalisées par des professionnels libéraux réglementés est aujourd'hui garantie : par l'obligation de formation, le respect de la déontologie et du secret professionnel, et par l'engagement de la responsabilité pénale et personnelle du professionnel, ainsi que l'obligation d'être assuré pour les risques professionnels. Demain, quel grand groupe acceptera de porter une responsabilité aussi lourde ? Enfin, on ne peut pas envisager de déléguer le service public à n'importe qui, aux hypermarchés, aux fonds de pension, aux groupes financiers,...

Les prix administrés protègent les consommateurs les plus pauvres. Demain, si les professions sont ouvertes à concurrence, ou livrées, comme c'est en projet, aux groupes financiers, les prix ne pourront qu'augmenter, puisqu'il faudra imputer les frais de publicité, de marketing et surtout servir de confortables dividendes aux actionnaires. Il ne sera alors plus question d'accorder de facilités de paiement ou de repousser les encaissements des chèques, comme le font aujourd'hui la plupart des professionnels. Il s'agira plutôt de pousser à la consommation.

Les prix des actes les plus courants (notamment sous-évalués et réalisés à perte) augmenteraient très fortement.

La financiarisation et l'industrialisation conduiront à un désastre social et économique

Les professionnels libéraux veulent protéger les emplois qu'ils ont créés.

Les entreprises libérales représentent 26,9% des entreprises françaises. Elles emploient 2 millions de personnes, dont 1 million de salariés. Ce secteur, contrairement à tous les autres, malgré la crise, réussit à maintenir ses emplois, qui sont des emplois qualifiés. Jusqu'aux dernières années, il continuait à en créer. Le projet du Gouvernement aura un effet dévastateur sur ces emplois qui présentent la caractéristique d'être des emplois de proximité et non délocalisables, par les effets d'industrialisation et de regroupement. Veut-on faire du secteur des entreprises libérales la même chose que pour la sidérurgie, et pourquoi ? Notre pays a plus que jamais besoin de ses emplois, ce n'est pas le moment de les détruire ! Ce serait absurde !

Les salariés des entreprises libérales sont mobilisés aux côtés des professionnels et certaines centrales de salariés ont exprimé leur inquiétude face à ce projet de réforme.

Demain, les groupes financiers feront appel à des salariés low-cost à l'étranger ou à des plateformes de services, dans des pays émergents.

Le déménagement des territoires et la fin de la liberté de choix

Les professionnels libéraux assurent aujourd'hui un maillage total du pays qui permet à chacun, en tout point du territoire, d'accéder aux services d'un professionnel. Cette proximité se traduit aussi par la continuité de service assurée par les professionnels libéraux, qui proposent des plages horaires étendues y compris le samedi matin, et pour certains la nuit, le week-end, les jours fériés en cas d'urgence (professionnels de santé, professionnels du droit..) pour accueillir les usagers et se mettre à leur disposition. Le regroupement qui irait de pair avec l'industrialisation, conduirait immanquablement à la destruction de la vitalité des territoires.

Demain, les groupes financiers concentreront leur offre dans les grandes villes, au détriment des territoires et des zones périphériques défavorisées.

La seconde conséquence toucherait directement les consommateurs qui, en raison de la concentration de l'offre, perdraient la liberté n°1 de chaque consommateur, celle du libre choix.

Le libre choix est un des éléments fondateurs de la liberté du consommateur, y compris si ses moyens sont limités. La concentration de l'offre et de regroupement des prestations, aujourd'hui assurés de façon indépendante par les professionnels libéraux, reviendraient à priver les consommateurs de cette liberté fondamentale, pour leur imposer d'avoir recours aux monopoles qui ne manqueraient pas de se former, dans l'intérêt des actionnaires des groupes capitalistiques qui les détiendront, bien plus que dans celui de l'utilisateur.

La déréglementation aura un coût très lourd pour l'économie française

Le Gouvernement s'illusionne sur les effets de la déréglementation sur la croissance. Selon les éléments mis en avant dans le rapport de l'IGF, l'impact d'une déréglementation est évalué à un surcroît d'activité supérieur à 0,5 % du PIB et plus de 120 000 créations d'emplois. Rien de moins.

Il est cependant difficile de comprendre comment, dans un contexte général de recul de la consommation, l'affaiblissement de certaines professions, dont certaines sont déjà en difficulté, ne pourrait avoir que des effets positifs sur l'économie et la création d'emplois nouveaux.

De même, on ne voit pas comment un élargissement du capital des SEL à des non-professionnels ne pourrait pas avoir pour conséquence une augmentation du coût des prestations, les associés non-professionnels ayant forcément tendance à vouloir rentabiliser au maximum leur investissement.

En outre, il faudra prévoir pour les professions qui ont acheté leur charge, c'est-à-dire leur droit d'exercer, à l'Etat, une indemnisation. La question de l'indemnisation des « perdants » de la déréglementation ne doit pas être occultée, car elle impactera les finances publiques.

Enfin, comment ne pas imaginer que la « casse » sociale, avec la destruction des emplois dans les entreprises libérales existantes, ne va pas rejaillir sur les déficits publics, puisque l'Etat sera privé de rentrées fiscales et sociales correspondantes.

Demain, l'Etat devra supporter le coût de la destruction des emplois et indemniser les professionnels dépossédés de leurs charges.

Ce mauvais calcul va, au final, coûter cher, très cher, aux contribuables Français.

Un réforme inappropriée dans la situation actuelle de l'économie Française

La réforme des professions libérales réglementées doit prendre en compte le contexte macroéconomique actuel : croissance zéro, insuffisance de l'investissement, montée du chômage, dégradation des finances publiques, niveau élevé de la dette.

Or, les réformes mettent du temps à produire les effets escomptés (le rapport de l'IGF évoque des gains à l'horizon de cinq ans). La déstabilisation de l'économie est en revanche immédiate. En particulier, une réforme qui vise à baisser les prix aura des répercussions négatives sur :

- Les ressources des professionnels concernés et le pouvoir d'achat
- Les emplois dans les professions concernées (du fait d'un niveau élevé du coût du travail)

En plus d'un rapport coût/bénéfices incertain, la question de l'opportunité d'une telle réforme dans le contexte macroéconomique actuel mérite d'être posée.

Libéraliser certaines professions pourrait contraindre l'Etat à réintervenir directement si le marché délaisse certaines activités, ce qui est incompatible avec la stratégie nécessaire de réduction de la dépense publique.

Par ailleurs, La politique récente du Gouvernement se structure notamment autour de deux objectifs principaux :

- Les efforts pour accroître les marges des entreprises et relancer l'investissement privé (Pacte de responsabilité)
- Plus récemment la lutte contre le risque de déflation

Par ses effets à la fois déflationnistes (baisse des prix) et désincitatifs au regard de l'investissement (réduction des marges), la réforme des professions réglementées telle qu'elle est présentée s'inscrit mal dans la ligne du Gouvernement. Son risque principal est de décrédibiliser l'action de l'Etat (déjà en mal de crédibilité) et d'annuler les effets positifs attendus des politiques engagées comme le pacte de responsabilité.

La réforme des professions réglementées manque de cohérence avec les politiques économiques engagées par le Gouvernement, et porte le risque de décrédibilisation de ce dernier.

Les revendications de l'UNAPL

L'UNAPL demande au Gouvernement de renoncer à déréglementer les professions libérales d'une façon aussi brutale et surtout, en avançant des arguments aussi ineptes, qu'injustifiés.

L'UNAPL demande au Gouvernement d'ouvrir les discussions avec les professionnels libéraux, mais réellement, et pas seulement pour se donner des motifs de déclarations médiatiques. L'UNAPL appelle à un travail de fond, qui ne saurait se dérouler dans la précipitation, sur les évolutions et la modernisation, sans saborder les fondements et les valeurs des professions libérales. Une œuvre de simplification administrative est nécessaire, pour aider les entreprises libérales à maintenir leurs emplois et à en créer de nouveaux.

L'UNAPL considère enfin, qu'au moment où les finances publiques ne permettent plus à l'Etat de maintenir un secteur public abondant et surprotégé, qu'il est urgent de travailler aux nouvelles délégations de service public, qui doivent être entreprises en direction des professionnels libéraux. S'il y a une réforme audacieuse et profitable à bâtir, c'est celle-ci !

Une mobilisation très forte

Près 80 organisations professionnelles, et au-delà des 62 adhérentes à l'UNAPL, dont des centrales de salariés et des organisations étudiantes, ont appelé à la fermeture des cabinets, officines, laboratoires, études et agences, le 30 septembre. Pour cette action de protestation nationale, dans chaque profession, les clivages syndicaux ont été surmontés pour en faire un vaste mouvement unitaire.

Tout le secteur des professions libérales, les salariés et les étudiants, futurs professionnels, partagent un sentiment de colère et de révolte face à ce projet du Gouvernement et à ce qu'il véhicule de mépris à leur égard.

Dans de nombreuses villes de France, le Gouvernement pourra constater le niveau de mobilisation des professionnels libéraux qui ont décidé d'organiser des rassemblements pour exprimer leur révolte.

Plus de 35 000 signatures de professionnels ont été enregistrées sur la pétition en ligne de l'UNAPL : <http://www.professionsliberalesendanger.org>

L'UNAPL a choisi d'organiser sa riposte de façon graduée, afin de laisser un temps politique au Gouvernement pour, mesurant l'ampleur de la mobilisation du 30 septembre, modifier son projet. Mais si, à l'issue de cette journée, aucun signe positif n'est adressé aux professionnels libéraux, d'autres actions nationales plus dures, déjà prévues, seront engagées. Elles seront annoncées à l'issue de la journée sans professionnels libéraux, du 30 septembre.

Devant l'ampleur de la mobilisation, l'UNAPL demande à toutes ses organisations membres de prendre toutes les mesures nécessaires afin que la continuité des soins et juridique soit assurées.

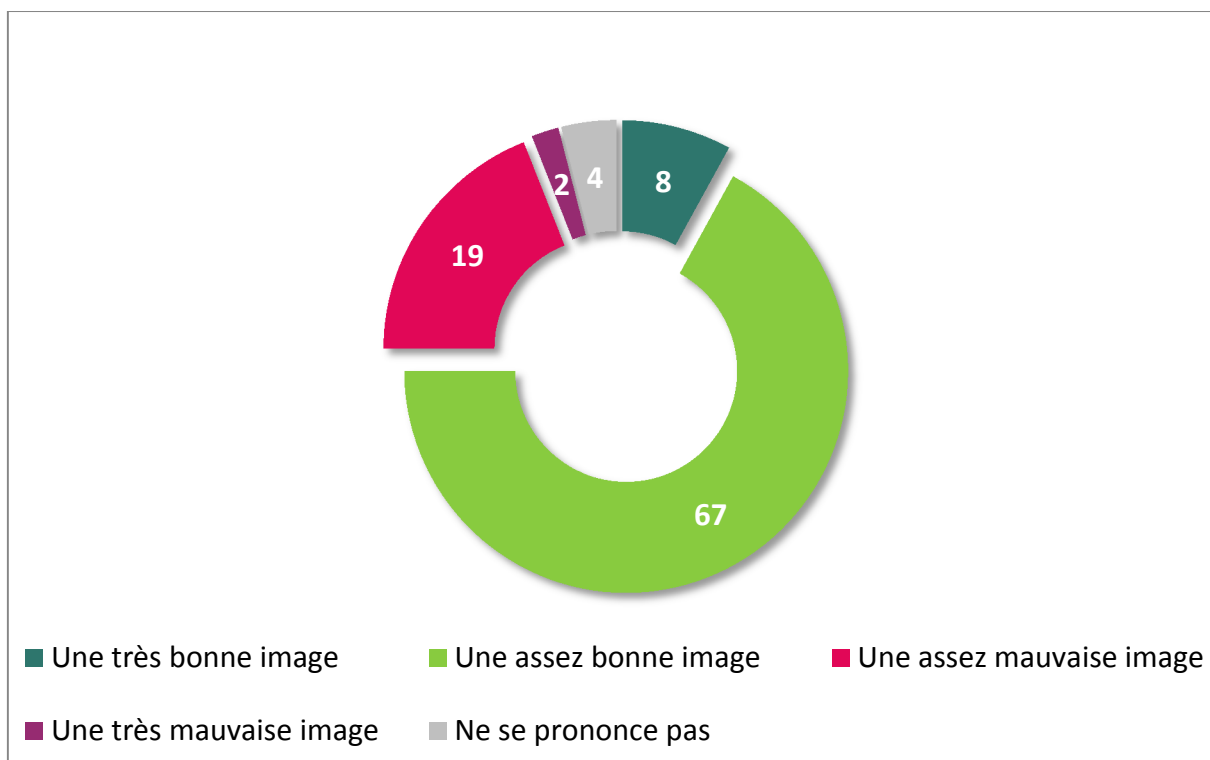
Les Français attachés aux professions libérales et à la réglementation

L'UNAPL a souhaité interroger les Français pour connaître leur perception des professions libérales et de leur réglementation, via un sondage réalisé en ligne, du 26 au 29 septembre 2014, sur un échantillon représentatif des Français de 1 671 personnes, par l'institut Harris Interactiv.

Il en ressort que **les professionnels libéraux bénéficient d'une bonne image auprès de la population Française**. 75% d'entre eux partagent cette opinion (dont 8% une très bonne image). **Ces représentations positives, majoritairement partagées quelle que soit la catégorie de population considérée**, émergent à un niveau encore plus élevé parmi les femmes (80 % contre 75 % en moyenne) et les personnes diplômées du supérieur (78%).

Trois Français sur quatre déclarent avoir une bonne image des professions libérales

D'une manière générale, avez-vous une très bonne image, plutôt une bonne image, plutôt une mauvaise image ou une très mauvaise image des professions libérales ?



Qualifiés, investis, responsables et compétents constituent des qualités massivement reconnues aux professionnels libéraux (par plus de 80% des Français). Les mots spontanément les plus associés aux professions libérales sont d'ailleurs les termes de « travail », « liberté » et « indépendance ».

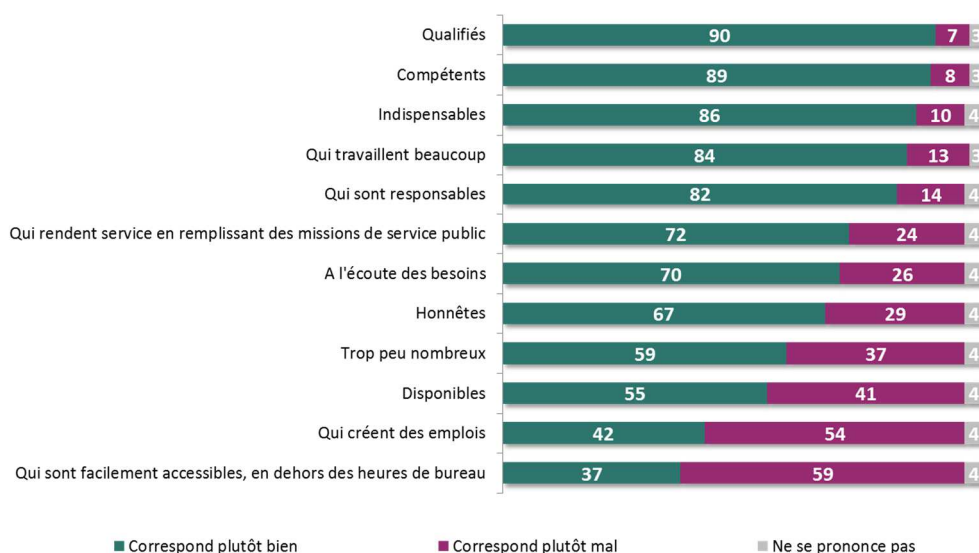
86 % des Français reconnaissent également **l'utilité de ces professions**, les jugeant « indispensables ». Enfin, **72 % estiment qu'elles rendent service en remplissant des missions de service public.**

En revanche les professionnels libéraux sont moins connus (42%) pour leur capacité à créer des emplois.

Les professionnels libéraux sont jugés quasi unanimement compétents, responsables et indispensables

Et diriez-vous de chacune des propositions suivantes qu'elle correspond plutôt bien ou plutôt mal aux professionnels libéraux (médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, vétérinaire, biologiste médical, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue expert-comptable, architecte, agent d'assurance, avocat,...) d'une manière générale ? Ce sont des professionnels...

- À tous, en % -

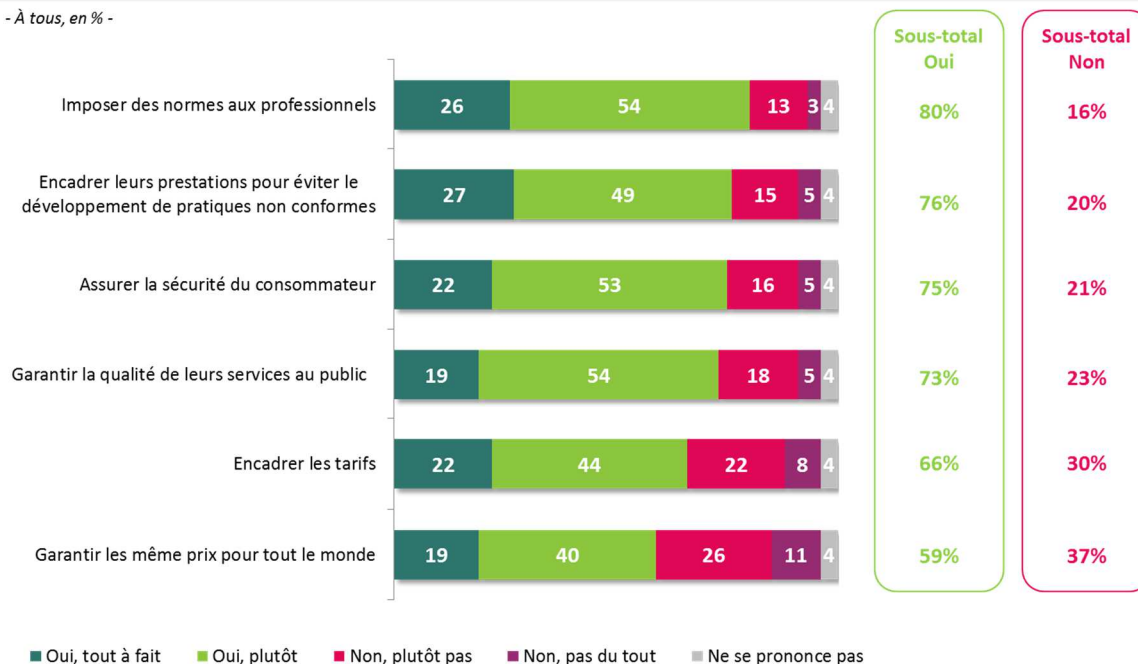


Enfin, lorsque l'on teste les arguments mis en avant par l'UNAPL, les Français appréhendent de manière positive les réglementations en vigueur concernant les professions libérales. 76 % des Français considèrent en effet que ces réglementations permettent « d'encadrer les prestations des professionnels libéraux pour éviter le développement de pratiques non conformes », 75 % qu'elles « contribuent à garantir la sécurité des consommateurs » et une proportion sensiblement équivalente (73%) la qualité de leurs « services au public ». Enfin, si ce cadre législatif apparaît rassurant et indispensable, son effet semble toutefois moins effectif, aux yeux des Français, tout en restant majoritaire, s'agissant de l'encadrement des tarifs (66%) et de la garantie des mêmes prix pour tout le monde (59%).

Selon une majorité de Français, la réglementation actuelle permet déjà d'assurer la sécurité du consommateur et de garantir la qualité des services

Certaines professions libérales sont réglementées. Diriez-vous de cette réglementation actuelle qu'elle permet de... ?

- À tous, en % -



En s'attaquant à la réglementation des professions libérales, le Gouvernement prend clairement le risque de mécontenter les consommateurs, qui réclament, au contraire, davantage de protection via la réglementation. Le Gouvernement commettrait ainsi une véritable erreur de stratégie.

Les rassemblements

De nombreux rassemblements sont organisés, à l'initiative des syndicats :

Angoulême : rassemblement devant l'Hôtel de ville à 11H

Avignon : rassemblement devant la Préfecture à 14h

Besançon : rassemblement à 10h30 devant la Préfecture (8bis rue Charles Nadier)

Blois : manifestation à 10h30

Bordeaux : rassemblement à partir de 13h45 devant la Préfecture

Bourg-en-Bresse : rassemblement devant la Préfecture à 11h30

Caen : rassemblement à 15h place du Théâtre

Clermont-Ferrand : marche blanche de la Faculté de Pharmacie à la Préfecture à 13h30

Dijon : rassemblement à 9h30 place de la Libération et manifestation

La Roche-sur-Yon : rassemblement à 10 h place Napoléon (Mairie) puis manifestation à vélo en direction de la Mairie

Laval : manifestation à 11h au départ de la Préfecture

Marseille : rassemblement devant la Préfecture à 14h

Montpellier : manifestation des professionnels avec les salariés et les étudiants, dépôt d'une motion en Préfecture

Nantes : rassemblement devant la Préfecture (6, quai Cerneray) à 15h. Grève des étudiants de la Faculté Dentaire

Nice : rassemblement devant la Préfecture à 10h30

Perpignan : rassemblement à 10h30 place Catalogne

Quimper : rassemblement devant la Préfecture à 11h

Strasbourg : rassemblement à 14h place Kleber

Toulon : rassemblement de 10h à 12h de tous les libéraux et leurs salariés

Toulouse : manifestation à 12h30 place St-Etienne, devant la Préfecture

NB. Liste non exhaustive

En outre des conférences de presse sont organisées dans chaque département.

Les soutiens

Ils soutiennent la Journée sans professionnels libéraux du 30 septembre organisée par l'UNAPL (liste des principaux appels).

Administrateurs et mandataires judiciaires

AFC

AGEA

Biologistes médicaux (SDB, SLBC, SNMB, SJBM, et
FNSIP_BM)

CFTC

CI

CNB

CNPS

CNRP

CNSD

Conseil National des Greffiers des Tribunaux de
Commerce

CSMF

CSN

FDSL

FFMKR

FHP

FNI

FNO

FNP

FNMR

FSPF

MG France

ONSIL

Pharmaciens (FSPF, UNPF, USPO, CNPGO,
UDGPO, ANEPF, Conférence des Doyens, Ordre
National des Pharmaciens)

PSY'G

SDB

SFCD

SML

SNAO

SNH

SNMKR

SNOF

SNRO

SNSMCV

SNVEL

SOF

UJCD

UMESPE_CSMF

UNHJ

UNIC

UNIS

UNOF_CSMF

UNSAF

UNSFA

UNSMKL

UNTEC